

# Loi sur les images intimes et la cybersécurité – Rapport « Ce que nous avons entendu » – Sommaire

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse examine l'efficacité de la loi sur les images intimes et la cybersécurité (*Intimate Images and Cyber-Protection Act*) [la « loi »] à atteindre son objectif. Pour y arriver, il était nécessaire d'obtenir la contribution de parties prenantes et de membres du public. Dans le cadre de ces travaux, Evoke Consulting a reçu le mandat de concevoir et de mettre en œuvre un processus de consultation publique pour entrer en contact avec les parties prenantes à l'échelle de la province. Nous avons conçu la consultation selon une approche tenant compte des traumatismes en raison de la nature sensible de la cyberintimidation et de la diffusion d'images intimes sans consentement. Le processus, conçu pour être inclusif, donne la priorité à la participation de différentes parties prenantes et de personnes qui ont vécu des expériences directement liées à la loi.

La consultation a été lancée en janvier 2022. Des commentaires ont été recueillis au cours de 19 séances de consultation interactives tenues virtuellement, conformément aux directives de santé publique. Les séances se sont déroulées sur Zoom, Microsoft Teams ou par téléphone, en fonction des besoins des groupes participants. Les documents existants du ministère de la Justice ont été examinés, et des recherches ont été effectuées afin de tirer des leçons des expériences du personnel. Une enquête en ligne a été accessible au public du 6 au 28 janvier 2022 pour lui permettre d'exprimer son point de vue.

Les groupes consultés se sont exprimés sur la façon dont la loi, de leur point de vue, atteint ses objectifs et ils ont fait part de leurs suggestions d'amélioration. La plupart estiment que la loi établit un bon équilibre entre la protection de leurs libertés et la protection des citoyens contre la cyberintimidation et la diffusion d'images intimes sans consentement. La consultation a cerné les besoins des personnes qui interagissent directement avec la loi, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la sensibilisation et les possibilités d'améliorer le soutien aux victimes.

Les idées suivantes se sont dégagées des points de vue exprimés tout au long de la consultation.

1. Les changements liés à l'identité des personnes et à la manière dont les gens interagissent en ligne ont une incidence sur les incidents de cyberintimidation et de diffusion d'images intimes sans consentement.
2. Il existe de multiples obstacles liés à l'accès, à la compréhension et à l'utilisation de la loi.

3. Les comportements acceptables et inacceptables peuvent être mieux définis selon les résultats que souhaitent les personnes visées.
4. La navigation dans des systèmes gouvernementaux complexes peut entraîner un risque accru pour les victimes.
5. Les exigences imposées aux victimes ont une incidence importante sur leur décision d'aller de l'avant, de persévérer et de chercher de l'aide.

Cette consultation a permis d'approfondir la compréhension des expériences vécues par le public et les parties prenantes en ce qui concerne la loi, de découvrir les observations et les défis des parties prenantes et de déterminer les possibilités d'améliorer l'application de la loi. Les résultats de ces consultations et les possibilités d'amélioration ont été communiqués au ministère de la Justice afin d'éclairer l'examen de la loi.